

A adresser comme prévu sur :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-elevage-foret-et-developpement-rural/Informations-elevages-par-maladies/Influenza-aviaire2/Derogation-a-la-claustration>

DEMANDE DE DÉROGATION A L'OBLIGATION DE CLAUSTRATION ¹ / MISE SOUS FILETS ² DES PARCOURS Pour les palmipèdes prêts à gaver, dérogation possible uniquement si < 3 200 PAG ayant accès à un parcours				VOLET 1/2 (maj19/11/20)
Références réglementaires : - Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux niveaux de risque épizootique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène et au dispositif de surveillance et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs - Arrêté du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire				
Nom et prénom (ou raison sociale) du détenteur ³ :	N° INUAV (de toutes les UP de l'élevage)	Espèce*	Nombre volailles présentes	Mode de détention
Adresse du site d'élevage avicole concerné par la demande :				<input type="checkbox"/> Clausturation <input type="checkbox"/> Filet <input type="checkbox"/> Accès parcours
Téléphone portable :				<input type="checkbox"/> Clausturation <input type="checkbox"/> Filet <input type="checkbox"/> Accès parcours
Mail :				<input type="checkbox"/> Clausturation <input type="checkbox"/> Filet <input type="checkbox"/> Accès parcours
<input type="checkbox"/> Groupement (à préciser) :				<input type="checkbox"/> Clausturation <input type="checkbox"/> Filet <input type="checkbox"/> Accès parcours
<input type="checkbox"/> Indépendant				<input type="checkbox"/> Clausturation <input type="checkbox"/> Filet <input type="checkbox"/> Accès parcours
Je soussigné (Nom et prénom du détenteur ³) <input type="checkbox"/> Ne suis pas en mesure d'assurer la claustration ou la mise sous filet des volailles détenues pour la raison suivante (cochez la case correspondant à la situation de l'élevage) <input type="checkbox"/> Conditions de bien-être animal (à préciser) : <input type="checkbox"/> Technique d'élevage inappropriée à la claustration ou mise sous filet (à préciser) : <input type="checkbox"/> Être soumis à un cahier des charges lié à un signe officiel de qualité imposant un élevage en plein air pour tout ou partie de la durée d'élevage (facultatif). Si oui, préciser : <input type="checkbox"/> Désigne pour réaliser la visite, le vétérinaire sanitaire (nom et prénom) sous réserve de son acceptation,				
Je sollicite l'accord d'une dérogation telle que prévue par l'article 6 de l'arrêté du 16 mars 2016 susvisé pour : <input type="checkbox"/> La bande de volailles en cours. Date de mise en place : __ / __ / ____ et date de sortie prévue : __ / __ / ____ <input type="checkbox"/> La bande de volailles en cours à partir du __ / __ / ____ et les bandes suivantes dès le constat de problèmes de bien-être animal. <input type="checkbox"/> L'ensemble des bandes de volailles à partir du __ / __ / ____ en raison d'une technique d'élevage inappropriée à la claustration des volailles ou à la pose de filets sur une surface importante de parcours.				
Je m'engage : <input type="checkbox"/> à respecter les conditions de biosécurité définies par l'arrêté du 8 février 2016 susvisé ; <input type="checkbox"/> à maintenir les conditions de biosécurité renforcées mises en place pour éviter l'introduction du virus de l'influenza aviaire ; <input type="checkbox"/> et je joins à ma demande une copie du compte rendu de la visite vétérinaire visant à évaluer mes pratiques de biosécurité.				
Je prends connaissance que la dérogation ne pourra pas être accordée si les conclusions de la visite ou d'une éventuelle inspection par la Direction départementale en charge de la protection des populations ne sont pas favorables.				
Date et signature du détenteur ³ :	DÉCISION DE L'ADMINISTRATION <input type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Refusée			
	Fait à : _____, le __ / __ / ____		Signature et cachet de la DDPP	
DATE DE FIN DE VALIDITÉ : __ / __ / ____ (sous réserve de modifications de la réglementation postérieure à la date de signature) La présente décision peut faire l'objet devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois après la notification.				

Une copie de ce document doit être conservée dans le registre d'élevage et présentée à toute réquisition des agents des services de contrôle officiels.

¹ **Clausturation** = un toit étanche et des parois latérales interdisant toute pénétration d'oiseaux et sans continuité avec le milieu extérieur

² **Protection par des filets** = l'intégralité du parcours auquel ont accès les animaux est recouverte par des filets de façon à empêcher tout accès aux oiseaux sauvages au parcours

³ **Détenteur** = toute personne physique ou morale, qui a la propriété d'une/plusieurs volailles ou oiseaux captifs ou qui est chargée de pourvoir à leur entretien, à des fins commerciales ou non.

* Pour compléter le tableau dans la rubrique Espèces, choisir parmi la liste suivante :

- Poulet de chair
- Poules pondeuses
- Dindes
- Pintades
- Oies
- Canards gras (races domestiques)
- Cailles
- Faisans
- Perdrix
- Pigeons destinés à la consommation
- Pigeons voyageurs
- Canards maigres (races domestiques)
- Elevages d'oiseaux d'ornement
- Etablissement de vente d'oiseaux d'ornement
- Centre de soins, zoo ou parc zoologique
- Ratites
- Canards colvert ou autre canard pour lâcher
- Autre élevage spécialisé (préciser l'espèce)

Attention, en cas de dérogation accordée, les mesures ci-dessous sont obligatoires :

- La réduction des parcours (à titre indicatif, les parcours doivent être réduits de a minima la moitié tout en respectant une surface minimale d'une fois et demie la surface du bâtiment) ;
- La durée de séjour sur les parcours aux stricts impératifs de bien être (à titre indicatif, la sortie matinale des animaux peut être décalée de telle sorte à réduire la durée totale moyenne de présence sur le parcours) ;
- L'absence d'accès aux points d'eau naturels, cours d'eau ou mares de la zone de parcours,
- L'alimentation des volailles ou autres oiseaux captifs dans un bâtiment protégé de l'accès à la faune sauvage.

¹ **Claustration** = un toit étanche et des parois latérales interdisant toute pénétration d'oiseaux et sans continuité avec le milieu extérieur

² **Protection par des filets** = l'intégralité du parcours auquel ont accès les animaux est recouverte par des filets de façon à empêcher tout accès aux oiseaux sauvages au parcours

³ **Détenteur** = toute personne physique ou morale, qui a la propriété d'une/plusieurs volailles ou oiseaux captifs ou qui est chargée de pourvoir à leur entretien, à des fins commerciales ou non.